



Avis d'appel public à la concurrence - MP 2018-12

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché:

Agence du Tourisme de la Corse. Pôle Centre de Ressources
17 Bd du Roi Jérôme BP 19. 20181 Ajaccio
Tél: 04.95.51.77.97/73 Fax: 04.95.51.14.40

2. Procédure de passation :

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.

3. Objet du Marché : Maintenance corrective / maintien en ordre de marche de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse.

L'objet du présent accord-cadre est la maintenance corrective de la base de données INFOTOUR, du site internet grand public VISIT-CORSICA et du site internet professionnel CORSICA-PRO réalisés au fur et à mesure des besoins ; selon l'allotissement décrit ci-après.

Lot 1 : Maintenance corrective / maintien en ordre de marche du système d'information touristique INFOTOUR

Lot 2 : Maintenance corrective / maintien en ordre de marche du site internet grand public VISIT-CORSICA.COM

Lot 3 : Maintenance corrective / maintien en ordre de marche du site internet CORSICA-PRO.COM

Code CPV: 50324100-3 Services de maintenance de systèmes et 72267100-0 Maintenance de logiciels de technologies de l'information.

4. Durée du marché : L'accord-cadre relatif au lot commence à la date de l'accusé de réception de sa notification. La durée maximale de l'accord-cadre est d'un an.

5. Modalités de financement et de paiement : fonds propres de l'établissement

6. Imputation budgétaire : Compte 6156 : Chapitre 011

7. Critères de choix des offres :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Maîtrise du socle technique

Pondéré à 40 sur 100 points.

"Capacité du candidat à couvrir l'ensemble du périmètre des prestations décrites dans leur nature et complexité dudit lot."

2. Critère Prix des prestations

Pondéré à 30 sur 100 points.

"Montant global de l'offre concernant ledit lot."

3. Critère Qualité des solutions de maintenance

Pondéré à 30 sur 100 points.

"Valeur du plan qualité, des méthodes d'organisations du pilotage et du suivi de la prestation, des profils des membres de l'équipe que le candidat met en place pour l'exécution de la prestation dudit lot."

8. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres
Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

9. Conditions d'envoi ou de remise du DCE:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://www.achatspublicscorse.com>

10. Conditions d'envoi ou de remise des offres:

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique** à l'adresse suivante: <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2018 12
- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

11. Rédaction des Offres / Prix : Les Offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

12. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché: (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

13. Organe de publication : Corse Matin, Nice-Matin, plateforme de dématérialisation www.achatspublicscorse.com, site internet de l'ATC: <http://www.corsica-pro.com> .

14. Date limite de dépôt des offres : le vendredi 12 octobre 2018 à 16 heures (Heure française)

15. Date d'envoi à la publication : le lundi 10 septembre 2018